

## ENGAGEMENT

Afin d'assurer la qualité de sa programmation et pour répondre aux exigences du milieu et de ses partenaires, le réseau Archéo-Québec demande aux organismes participants de respecter les obligations détaillées plus bas. **En vous inscrivant au Mois de l'archéologie, vous acceptez les obligations suivantes. Nous vous remercions pour votre collaboration.**

**\* Être membre en règle du réseau Archéo-Québec.**

Pour diffuser une activité, une organisation doit devenir membre d'Archéo-Québec et doit acquitter les frais de cotisation correspondant à sa catégorie de membre.

**\* Défrayer les frais de participation au Mois de l'archéologie.**

Le montant forfaitaire pour une participation au Mois de l'archéologie est de 250,00 \$ par lieu participant. Ce montant exclut le tarif d'adhésion à Archéo-Québec mentionné au point précédent.

**\* Fournir le matériel nécessaire à l'annonce de votre activité et livrer l'activité telle qu'annoncée.**

Fournir une description claire de votre activité, des photos et votre logo, avant la date limite. Respecter le contenu, les heures et les tarifs annoncés lors de l'inscription de l'activité.

**\* Reconnaître le réseau Archéo-Québec comme maître d'œuvre du Mois de l'archéologie.**

Sur votre site Web et dans vos outils de promotion, présenter vos activités inscrites au Mois de l'archéologie accompagnées d'une des mentions suivantes : « *programmation officielle du Mois de l'archéologie* » ou « *dans le cadre du Mois de l'archéologie* » ou « *fier partenaire du Mois de l'archéologie* ».

**\* Être éthiquement responsable.**

Le réseau Archéo-Québec se réserve le droit de retirer les activités de la programmation du Mois de l'archéologie qui ne respectent les normes éthiques en vigueur dans le domaine des musées et de l'archéologie au Québec.

De plus, les organisateurs du Mois de l'archéologie ainsi que ses partenaires, n'assument aucune responsabilité légale ou autre dans l'éventualité de préjudice, perte ou dommage que le public, les organisateurs, les bénévoles ou toute autre personne ou tout autre groupe pourraient subir lors de la tenue d'une activité prévue et diffusée dans le cadre du Mois de l'archéologie.

Finalement, les organisateurs du Mois de l'archéologie ne peuvent être tenus responsables du report ou de l'annulation d'une activité annoncée sur notre site web. Il est de la responsabilité des lieux participants de nous fournir les mises à jour.